

31/07/2022

Publication mensuelle des données budgétaires des organismes divers d'administration centrale soumis aux règles de la comptabilité publique en application de la directive 2011/85/UE du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des Etats membres

L'article 3.2 de la directive 2011/85/UE du 8 novembre 2011 prévoit que :

*« Les États membres assurent la publication régulière, et en temps utile, de données budgétaires afférentes à tous les sous-secteurs des administrations publiques au sens du règlement (CE) n° 2223/96. Ils publient notamment:*

*a) des données budgétaires établies sur la base de la comptabilité de caisse (ou, si ces données ne sont pas disponibles, les chiffres équivalents provenant de la comptabilité publique), selon les périodicités suivantes:  
— mensuellement, avant la fin du mois suivant, pour les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et de la sécurité sociale, et (...) »*

Données 2022 (en millions d'€)

Données comptables arrêtées au 30 juin :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
461	21 264	35 192	13 928

Données comptables arrêtées au 31 mai :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
491	17 116	32 431	15 315

Données comptables arrêtées au 30 avril :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
501	12 307	29 257	16 950

Données comptables arrêtées au 31 mars :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
500	9 526	23 806	14 280

Données comptables arrêtées au 28 février :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
504	5 439	12 144	6 705

Données comptables arrêtées au 31 janvier :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
484	2 308	1 635	- 673

Données 2021 ( à partir de septembre) (en millions d'€)

Données comptables arrêtées au 31 décembre :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
521	55 933	59 047	3 114

Données comptables arrêtées au 30 novembre :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
513	43 386	48 019	4 634

Données comptables arrêtées au 31 octobre :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
514	37 741	45 635	7 894

Données comptables arrêtées au 30 septembre :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
513	32 588	43 085	10 497

Données comptables arrêtées au 31 août :

Nombre d'ODAC	Charges	Produits	Résultat
515	27 754	40 706	12 952

## Annexe : Précisions méthodologiques

Les données publiées sont issues des balances comptables arrêtées à chaque fin de mois et transmises dans le système d'information de la direction générale des finances publiques.

### **1) Définitions des données**

Il s'agit de l'ensemble des charges et des produits de chacun des organismes en droits constatés comptabilisés selon le référentiel prévu par le recueil des normes comptables des établissements publics (<https://www.economie.gouv.fr/cnocp/recueil-normes-comptables-etablissements-publics>) et de l'instruction comptable commune publiée au BOFiP-GCP (<https://www.economie.gouv.fr/dgfpip/bulletin-officiel-des-finances-publiques-section-gestion-comptable-publique>).

### **2) Périmètre des données**

Pour l'exercice 2022, au sein des organismes divers d'administration centrale (ODAC) listés en mai 2022 sur la base des comptes 2020 ([https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6438793>Liste\\_ODAC\\_SD2020.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6438793>Liste_ODAC_SD2020.pdf)), 531 organismes appliquent les règles de la comptabilité de la comptabilité publique en vertu des dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pour l'exercice 2021, au sein des organismes divers d'administration centrale (ODAC) listés en mai 2021 sur la base des comptes 2019 ([https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5354766>Liste\\_ODAC\\_SD2019.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5354766>Liste_ODAC_SD2019.pdf)), 531 organismes appliquent les règles de la comptabilité de la comptabilité publique en vertu des dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ces organismes regroupent :

- des établissements publics de l'État,
- des groupements d'intérêt public,
- des établissements publics locaux,
- des autorités publiques indépendantes.